



Meurthe et Moselle

COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 2 DECEMBRE 2020 (en audioconférence)

Cette réunion portait sur l'évolution du centre de contact de Nancy, le NRP et l'évolution de la situation sanitaire dans le département ainsi que les visites de sites faites par l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST).

Voici les propos liminaires tenus par la CGT Finances Publiques 54 :

« D'une part, la CGT Finances Publiques 54 s'interroge sur la pertinence du NRP en général, je ne vous étonnerais pas, mais surtout sur le manque de préparation voire de l'improvisation qui résulte des dossiers présentés aujourd'hui en CHS-CT.

On le voit bien, les documents qui normalement devraient être présentés l'ont été sur demande d'une organisation syndicale qui doit rappeler à la direction quels sont les documents qui doivent être présentés en CHS-CT, et on nous les communique tardivement, forcément. On nous assure que tout a été étudié pour que cela se passe pour le mieux, que les concertations ont eu lieu.

En y regardant de plus près, on apprend que même les élus des communes directement concernées par des restructurations ne sont même pas au courant de celles-ci, et pourtant cela aura lieu dans 30 jours ! On croit rêver. Cela démontre évidemment le manque de préparation relatif à ce genre d'opérations faites dans la précipitation.

D'autre part, pour revenir sur les cas COVID 19 et des mesures prises pour protéger les agents sur le site de Vandoeuvre-lès-Nancy, on peut s'interroger sur la pertinence de celles-ci. Les brassages entre agents paraissent inévitables dans une telle structure, pourtant miraculeusement on parvient à connaître et à déterminer, semble t-il sans la moindre faille possible, les agents et les éventuels cas contacts. Difficile de ne pas faire le parallèle avec la situation révélée par la presse hier concernant le centre des finances publiques de Chamar Besançon où un cluster a été identifié et où l'on pris la décision de tester une centaine d'agents.

Espérons que les mesures prises sur Vandoeuvre-les-Nancy seront les bonnes pour la totalité des agents qui y travaillent et que cela suffise à endiguer le virus présent sur le site. »

Les réponses du Président du CHS-CT par intérim sur les points soulevés par ces propos liminaires :

- le NRP doit passer en CTL uniquement pour avis, rien ne l'obligeait à faire un point d'information au CHS-CT ;
- les élus ont été informés en septembre 2019, entre temps la situation de l'encadrement de la trésorerie d'Essey a nécessité une anticipation du transfert des collectivités sur Nancy. Un courrier est parti hier (NDLR : le 1er décembre 2020 pour une mise en place au 1er janvier 2021, sic!) pour les informer des installations de nos Conseillers aux Décideurs Locaux qui sont en cours de recrutement.

On apprend que la secrétaire animatrice du CHS-CT, en retraite depuis septembre 2020, Mme Michon ne sera pas remplacée avant mars 2021 (si tout va bien).
Il y aurait plus d'une dizaine de candidatures pour ce poste.

Centre de contact de Nancy :

Montée en compétence des équipes sur une petite semaine pour 18 agents pour répondre aux usagers en grandes difficultés.

Taux de décroché 97 à 99 %,

Equipement en casque à domicile et trente ordinateurs portables pour les télétravailleurs, mise en place de séparation sanitaire en plexiglas sur le site.

On leur demande si l'installation des télétravailleurs est optimale comme semble le laisser penser la fiche qui nous a été communiquée. On nous répond qu'ils ont choisi le télétravail et que ce sont leurs conditions personnelles.

Le médecin de prévention (Dr FORT) demande si au téléphone sur site les agents portent le masque. On lui répond que ni dans l'espace détente, ni sur les plateaux, les agents ne portent le masque. « Ce n'est pas possible » s'insurge-t-elle. « Le port du masque est une obligation et la distanciation n'y change rien, ce serait d'ailleurs délicat à gérer si il y avait des agents COVID car la notion de contamination est liée au fait du non port du masque. » Au centre de contact le télétravail est de 3 jours par semaines en moyenne. Le docteur Fort précise qu'il faut faire baisser le nombre de personnes présentes sur les plateaux.

La CGT demande à ce que soit le cas sur tous les plateaux de la DDFIP 54. Un message en ce sens va être envoyé à tous les responsables du département.

NRP :

La question des loyers de la trésorerie d'Essey est abordée puisqu'un étage sera libéré le 01 janvier 2021 et que le bail court toujours (2 500 euros par mois), le directeur par intérim assure que l'on va renégocier le montant des loyers.

Au moins 2 personnes concernées par les transferts suite au NRP vont partir en retraite courant 2021. On nous assure que les équipes de renforts seront là pour pallier ce manque d'effectif.

On fait aussi remarquer que les charges de travail vont forcément s'accroître avec les transferts de communes vers les nouveaux centres. Ce à quoi, on nous répond laconiquement que l'on est en train d'évaluer ces charges et qu'on tient compte maintenant des charges réelles (comme s'ils ne faisaient rien avant !) et qu'il ne fallait pas résonner en terme du nombre de communes.

Concernant la fusion des deux SIE de la cité, le transfert de collègues entre le bâtiment F et le bâtiment P n'est que la redistribution des agents par rapport à une logique métiers.

Télétravail :

A la DIRCOFI Est celui-ci représente pratiquement 100 % des agents, mais à un bémol près comme les organisations syndicales le font remarquer, est télétravailleur une personne travaillant à domicile. Ce que la directrice ne semble pas savoir car elle y incorpore aussi les vérificateurs (nomades), puisque, selon elle, dès lors qu'ils ne sont pas en entreprise, ils télétravaillent (et les statistiques n'en seront que meilleures !).

Le Président du CHS-CT par intérim coupe court à la discussion qui semble le gêner en rappelant que le sujet est le NRP et non les statistiques des télétravailleurs.

Crise sanitaire :

Depuis mars 2020, 21 cas positifs ont été recensés à la DDFIP 54, dont 4 ces derniers jours.

Site de Vandoeuvre-lès-Nancy : 4 personnes positives COVID et 5 cas contacts
Cela entraîne la fermeture du SIP et de l'accueil mercredi 2 et jeudi 3 décembre 2020. Les locaux seront désinfectés ce mercredi.

Les agents de la trésorerie et du SIE de Vandoeuvre-lès-Nancy ne sont pas considérés comme cas contacts à risques (comme dans les supermarchés). Et ce, même s'ils mangent ensemble. La situation a été analysée nous assure-t-on.

Le médecin de prévention s'inquiète et précise que l'on doit contacter l'ARS et demander la conduite à tenir et rappelle qu'un cluster c'est 3 cas au même endroit sur 8 jours.

Cela devient complexe on n'arrive plus à suivre, d'autant qu'il y a des agents qui travaillent à leur bureau sans masque au SIP de Vandoeuvre, en plus des repas pris en commun. Le risque est réel dès lors que, dans un espace clos, on est plus d'un quart d'heure sans masque. La CGT intervient et demande que le contact avec l'ARS soit pris immédiatement, ce d'autant plus que le quatrième cas est connu depuis le début de la matinée.

En matière de COVID le médecin de prévention rappelle que la responsabilité individuelle est aussi une responsabilité collective et qu'il est anormal que des personnes ayant des signes de maladie viennent malgré tout au travail.

Visites de sites faites par M. Spettel, Inspecteur Sécurité au Travail (ISST) :

M. Spettel indique dans deux de ses rapports de visites qu'il a constaté qu'il y avait 60 à 70 % des agents qui ne portaient pas le masque ce jour là. La CGT lui fait remarquer que pour pouvoir se targuer d'une telle évaluation il faut qu'il soit passé dans la totalité des services du bâtiment H, car nombre de collègues nous ont rapporté ne pas l'avoir vu dans leur service ce jour là, et qu'à ce titre il serait logique de rectifier ces rapports.

M. Spettel précise qu'il n'en sera rien, qu'il sait ce qu'il a vu.

Une organisation a signalé que, lorsque le personnel chargé du nettoyage des locaux intervient dans les bureaux, les agents présents doivent sortir afin de les laisser travailler. Le Président du CHS-CT par intérim précise qu'il fera passer l'information afin que cela soit le cas.

La CGT demande que soit remis aux membres du CHS-CT le cahier des charges relatif aux services de nettoyage quotidien ainsi que les éventuels avenants. Le Président du CHS-CT par intérim va les demander afin que nous puissions avoir ces documents.

L'ISST ayant une réunion dans l'après-midi, l'examen de ses rapports de visites est reporté à un CHS-CT ultérieur.

Fiches de signalement :

On nous apprend que deux « articles 40 » (signalement au Procureur de la République) ont été déposés suite à des fiches de signalement.

Questions diverses :

La CGT demande pourquoi a-t-on demandé à certains télétravailleurs de continuer à se positionner en télétravail alors qu'ils sont au bureau et si cela est la norme.

Le président du CHS-CT par intérim nous assure qu'il va rappeler la règle applicable aux chefs de service.

La visite d'Aliavox (cabinet d'audit) sur Longwy est reportée à la mi-décembre 2020 pour expliquer le plan d'action aux agents du site.

La CGT pointe du doigt la désorganisation suite à la mise en place du télétravail dans beaucoup de services. On nous répond que le télétravail est une composante de l'organisation du travail et que l'on va donner les moyens aux chefs de service d'animer leurs équipes.

La CGT explique que certains chefs de service ont demandé à leurs télétravailleurs d'optimiser leurs heures de connexion, dès que les applications sont ouvertes le matin et pendant la pause méridienne ainsi qu'après 17h00 afin de pouvoir contourner les problèmes liés aux forts dysfonctionnements de E-contact et des applications liées à leur travail et ainsi avoir un travail plus productif.

A la demande de savoir si c'était la norme, le Président du CHS-CT par intérim répond que non et que ces dysfonctionnements sont en voie de résorption et que la solution ne doit pas passer par ces méthodes.

La CGT fait remarquer que début septembre un message émanant des RH indiquait que certains agents avaient posés des jours hors période (dits « de fractionnement ») pendant les vacances d'été et qu'une correction automatique interviendrait.

M. Willer, AfIP A en charge du Pilotage et des ressources va regarder ce qu'il en est.

La CGT fait encore remarquer que manifestement le message que le Directeur des Finances Publiques par intérim devait faire passer aux chefs de service relatif au plan vigipirate au sujet des portes ayant un digicode qui restent ouvertes en permanence n'a manifestement pas été compris puisque ces portes sont toujours ouvertes.

Le président du CH-CT par intérim repassera les consignes aux gestionnaires de sites et aux chefs de service.

La CGT se renseigne sur la situation particulière de Longwy concernant les frais de repas. On nous précise que le Restaurant Universitaire (RU) délivre des paniers repas à emporter et que pendant cette période il n'y a donc pas de tickets restaurant délivrés.

Que, pour la situation antérieure (fermeture du RU), ils continuaient à se pencher sur la question en espérant avoir une réponse prochainement.

M. Willer nous précise qu'en période normale de fermeture du RU (vacances période normale) les tickets restaurants sont la norme et qu'il ne faut pas hésiter à en faire la demande.

Vos représentants de la CGT Finances au CHS-CT 54 :

Didier CUNAT (06.98.23.33.68)
Franck STOCKER (06.79.77.58.12)

cgt.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr